

Communauté de communes Sèvre et Loire

1) LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1) **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

2) **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :**

- Le soutien (ingénierie, accompagnement technique, financier, hors portage immobilier) au dernier commerce alimentaire de proximité et/ou commerce ayant une base alimentaire offrant du multiservice
- L'aménagement et l'accompagnement au développement des pôles commerciaux d'intérêt communautaire suivants :
Le Val Fleury 1 et 2 et La Noue situés à Divatte-sur-Loire,
L'Aulnaie situé à Saint-Julien-de-Concelles
Les Dorices commerciales et la ZAC du Brochet, situés à Vallet
La Landelle situé au Loroux-Bottereau
La zone de convergence entre Saint-Julien-de-Concelles et Le Loroux-Bottereau.

Sont d'ores et déjà exercées comme actions de développement économique le Point Relais Emploi et le soutien à la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que le soutien et partenariat aux organismes et associations intervenant pour le développement de l'emploi et du développement économique dont le rayonnement est reconnu communautaire.

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Définition de la politique touristique d'accueil et d'information de dimension communautaire et soutien des organismes qui s'y engagent

Opérations de promotion et de communication touristique concernant l'ensemble du territoire communautaire

- 3) **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- 4) **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- 5) **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
 - a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
 - b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
 - c) La défense contre les inondations et contre la mer.
 - d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2) LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 6) **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire**
 - a) Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)
 - b) Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées. Sont considérés d'intérêt communautaire :
 - Gestion des logements temporaires sociaux, et des logements pour personnes victimes de violences conjugales, hors logements de secours
 - Gestion des locaux affectés aux associations caritatives d'intérêt communautaire
- 7) **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
 - a) Sont d'intérêt communautaire :
 - Les voiries situées à l'intérieur des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale
 - La voie communale servant à l'accès de la zone d'activités de la Noé Bachelon au Loroux-Bottereau, située entre la Route Départementale n° 115 et la Voie Communale n° 23 ; cette voie est dénommée "Louis Lumière"
 - La voie desservant l'entreprise Castel située à La Chapelle-Heulin
 - b) Travaux de fauchage et débroussaillage des accotements et fossés des voies communales et chemins ruraux
- 8) **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Est d'intérêt communautaire la construction et la gestion des piscines :

 - Naïadolis située à Vallet
 - Divaquatic située au Loroux-Bottereau

9) Action et politique sociales

- a) Action sociale en faveur du maintien à domicile
Gestion d'un service d'aide à domicile
Participation et soutien au réseau gérontologique
Gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile suivant l'autorisation de l'ARS
- b) Construction et gestion de la maison de retraite EPHAD situé à Vallet
- c) Soutien à la construction et la gestion du Potager Associatif
- d) Soutien et partenariat aux associations à caractère social et caritatif dont le rayonnement est communautaire

10) Politique culturelle

- a) Réseau de lecture publique
Mise en réseau des bibliothèques, acquisition des fonds, matériels et mobiliers, gestion du fonctionnement, programme d'animations, politique tarifaire, soutien aux structures et actions dans le domaine de la lecture publique à rayonnement communautaire
- b) Enseignement musical :
Gestion de l'école de musique Sèvre & Loire,
Partenariat et soutien aux activités musicales,
Construction et gestion de l'équipement "école de musique" de Divatte sur Loire,
Les interventions en milieu scolaire seront réglées par voie de conventionnement et n'entrent pas dans la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.
- c) Démarche Pays d'Art et d'Histoire et animations de conventions culturelles
- d) Soutien à la gestion du Musée du Vignoble Nantais
- e) Soutien et partenariat aux actions culturelles dont le rayonnement est communautaire
- f) Gestion des transports des établissements scolaires des communes vers des équipements culturels structurants tels que les cinémas, ...

11) Politique d'animation sportive et de loisirs

- a) Soutien aux associations, actions et manifestations sportives à destination des jeunes dont le rayonnement est communautaire
- b) Soutien à l'animation sportive départementale
- c) Gestion des transports des établissements scolaires et des ALSH des communes vers :
 - des équipements sportifs pour les communes ne disposant pas d'équipement sportif polyvalent fermé
 - les équipements aquatiques du territoire dans le cadre de l'enseignement scolaire obligatoire

12) Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité

- a) Gestion du Relais Assistantes Maternelles
- b) Coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, et parentalité et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire
- c) Soutien et partenariat avec les associations à caractère d'accueil et d'accompagnement à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité dont le rayonnement est communautaire

13) Soutien et coordination des actions du Centre socio-culturel

14) Etudes préalables en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

15) Politique de promotion du territoire

- a) Soutien et partenariat aux actions participant à la promotion et l'attractivité du territoire dont le rayonnement est communautaire
- b) Soutien et partenariat des actions de promotion à caractère international (jumelage)
- c) Construction et gestion de l'équipement Centre d'Activités de Plein-Air à St Julien de Concelles
Gestion des transports des établissements scolaires des communes vers cet équipement structurant
- d) Aménagement, entretien et gestion des aires de camping-cars

16) Transports et déplacements

- ~~a) Gestion des transports scolaires en qualité d'organisateur de second rang sur l'ensemble du territoire~~
- ~~b) Gestion des transports publics pour le service « LILA à la demande » en qualité d'organisateur secondaire~~
- a) Organisation de la mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial dans le cadre des dispositions de l'article L1231-1-1 du Code des Transports**
- b) Aménagement des équipements connexes aux ouvrages ferroviaires à la gare intercommunale du Pallet
- c) Création, aménagement, entretien et balisage des liaisons douces et sentiers de randonnées pédestres
- ~~d) Création, aménagement, entretien et balisage du schéma vélo~~
- ~~e) Aménagement, gestion et entretien des aires d'arrêt~~
- ~~f) Gestion et entretien de l'aire de co-voiturage de Vallet~~

17) Assainissement

- a) Gestion d'un service public d'assainissement non collectif (Spanc) : contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées, contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes
- b) Réhabilitation groupée d'assainissements non collectifs : maîtrise d'ouvrage publique pour la partie "études" et accompagnement technique et financier pour la partie "travaux"
- c) Gestion du service public d'assainissement collectif, collecte et traitement

18) Eau potable

- a) Production, distribution et transport de l'eau potable

19) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- a) Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

20) Sécurité, défense et ordre public

- a) Soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- b) Entretien et remplacement des bornes d'incendie
- c) Construction et entretien des gendarmeries

21) Politiques contractuelles

La Communauté de communes adhère au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais pour les dispositifs contractuels de financement et d'actions initiés et suivis par celui-ci.

22) Autres compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Constitution de réserves liées à l'exercice des compétences communautaires.
- Etudes pour l'aménagement et la valorisation de l'agriculture et des espaces agricoles
- Accessibilité aux personnes handicapées : conformément à l'article 18 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, la création et l'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)